

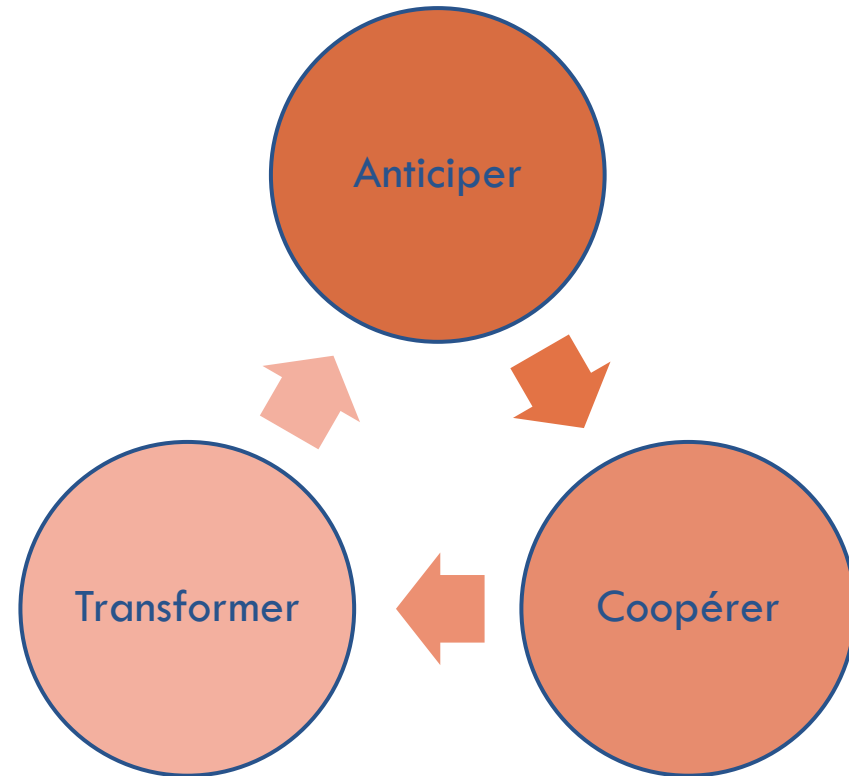
Atelier 1 : Fiscalité et autres ressources

Les fonds européens de cohésion, des outils de coopération et de transformation de nos territoires : Quelles perspectives pour la programmation 2028-2034 ?

Marion CABELLIC, Directrice Accompagnement, Partenariats et Europe, Métropole européenne de Lille

Delphine BOURDIN, Conseillère Affaires européennes, France urbaine

Introduction : Anticiper aujourd'hui pour conserver une capacité d'action après 2027



Cofinancé par
l'Union européenne

Une triple finalité

Les fonds de la politique de cohésion visent à **réduire les disparités** de développement entre les régions, **soutiennent les investissements** des territoires, tout en contribuant aux **grandes priorités européennes**.

La question de l'atelier

À quelles conditions la future programmation 2028-2034 permettra-t-elle aux collectivités de définir, financer et mettre en œuvre leurs projets territoriaux ?

Ce dont nous ne parlerons pas dans cette présentation :

- Interreg, qui soutient la coopération entre territoires.
- URBACT, programme d'Interreg, qui organise des réseaux de villes et le partage de pratiques.
- L'Initiative urbaine européenne, qui soutient l'innovation urbaine, le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances.

ATELIERS | NANTES 2026

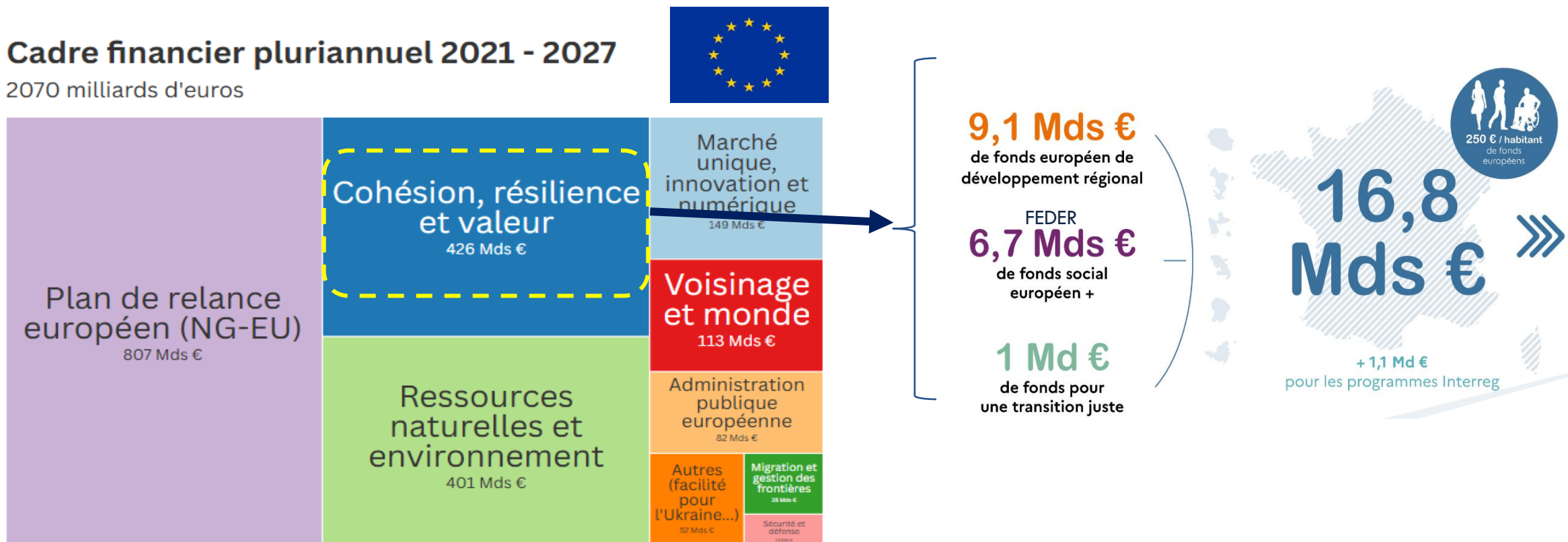
1.

**La programmation 2021-2027
a permis des coopérations fructueuses
pour les territoires**

Le cadre de coopération de la programmation 2021-2027

Cadre financier pluriannuel 2021 - 2027

2070 milliards d'euros

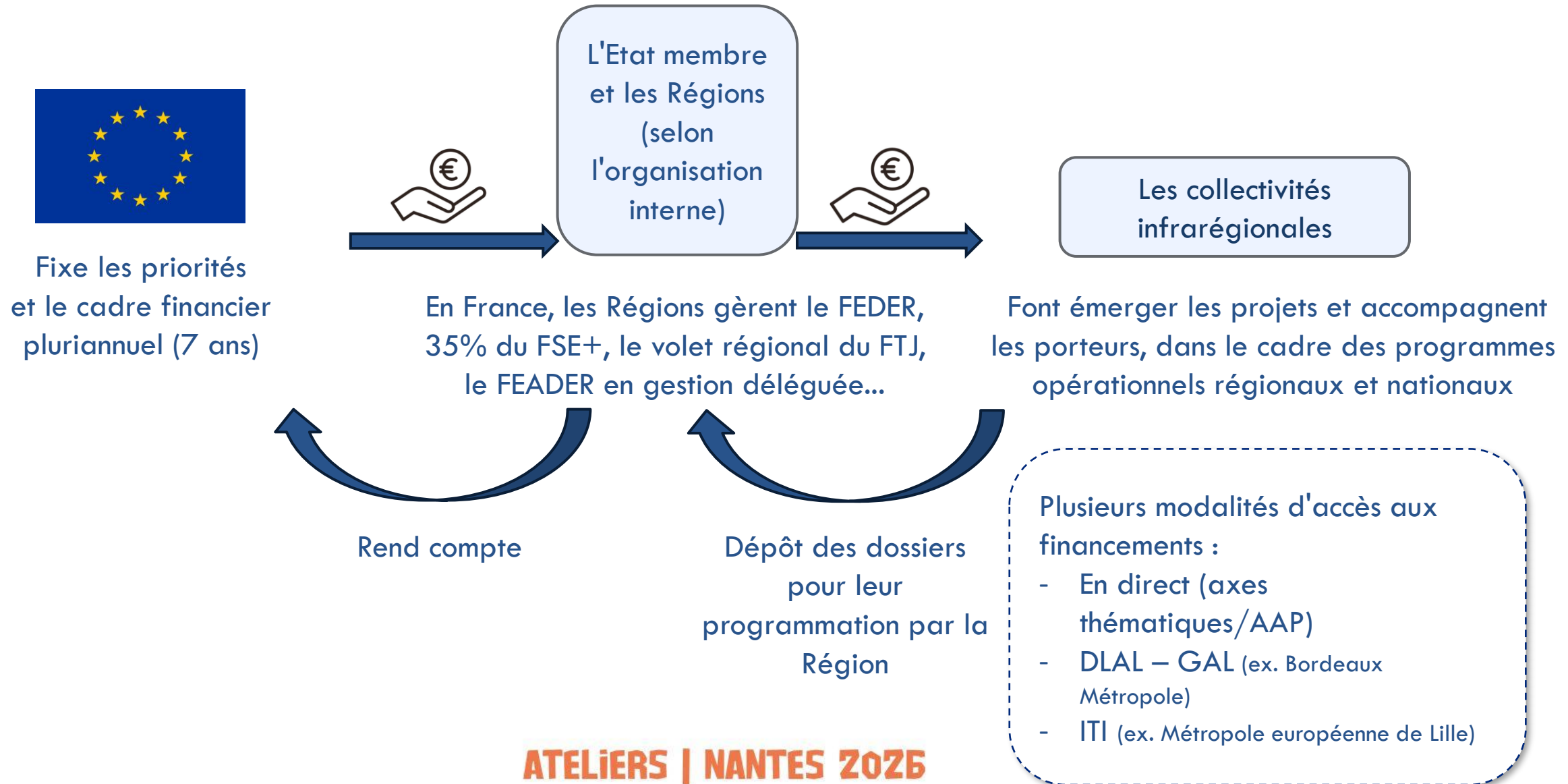


Source : Commission européenne

NB : Les chiffres sont indiqués en prix courants

ATELIERS | NANTES 2026

Le cadre de coopération de la programmation 2021-2027



Les ITI : Investissements Territoriaux Intégrés



Les outils de territorialisation : L'ITI

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) mobilise une partie des crédits FEDER ou FSE autour d'une stratégie territoriale intégrée. Il ne constitue pas un fonds supplémentaire => Les crédits européens sont pré-affectés à un territoire.

Une articulation entre deux niveaux

Les projets répondent aux besoins du territoire et aux priorités partagées (européennes, nationales et régionales si la Région est "autorité de gestion" - AG), inscrites dans le programme opérationnel (PO) national ou régional.

Une gouvernance conventionnée

La collectivité peut animer le dispositif, accompagner les porteurs de projets et participer à la sélection et/ou au suivi des projets.

Les enseignements du benchmark ITI réalisé par France urbaine

Des situations très différentes

L'accès à l'ITI dépend des choix régionaux. Certaines métropoles ou grandes agglomérations n'ont pu y avoir accès pour 2021-2027.

Pour le FEDER, les enveloppes recensées vont de 3 M€ pour Paris à 37 M€ pour la Métropole européenne de Lille.

Les modalités de délégation de gestion diffèrent fortement.

Une valeur ajoutée et des limites

La proximité auprès des acteurs de terrain facilite l'émergence et l'accompagnement des projets.

Difficultés récurrentes : thématiques parfois imposées, délais d'instruction, ingénierie inégale, absence d'assistance technique, approche mono-fonds...

Exemples d'enveloppes territoriales et priorités régionales

Bordeaux Métropole - DLAL/GAL

- 11,2 M€ de FEDER pour 2021-2027.
- L'écart d'enveloppe en comparaison avec celle de la Métropole européenne de Lille ne permet pas de conclure qu'un outil est plus efficace que l'autre.
- Il invite cependant à apprécier les moyens de gouvernance et d'ingénierie engagés au regard des crédits européens mobilisés.

Métropole européenne de Lille - ITI

- 37 M€ de FEDER pour 2021-2027.
- Une enveloppe identique à celle de 2014-2020.
- Les projets doivent répondre au programme opérationnel régional (Hauts-de-France) et à la stratégie métropolitaine.

L'ITI de la Métropole européenne de Lille

Une stratégie territoriale

4 axes articulés avec les priorités du programme opérationnel régional (Hauts-de-France) et l'expérience acquise lors de la programmation précédente.

18M€	Réhabilitation des friches industrielles	} 37M€
14,4M€	Patrimoine touristique et culturel	
4M€	Réhabilitation des espaces délaissés/dégradés	
0,6M€	Développement des TPE-PME	

Une diversité de porteurs

Métropole, communes, département, société d'économie mixte d'aménagement et associations...



2,7M€ - Théâtre de Seclin
(commune)



3,1M€ - Franges industrielles à Armentières
(MEL)



4M€ - Lille Fives Cail Babcock
(FCB) (SEM Soreli)



1M€ - Forum des sciences
(Département du Nord)



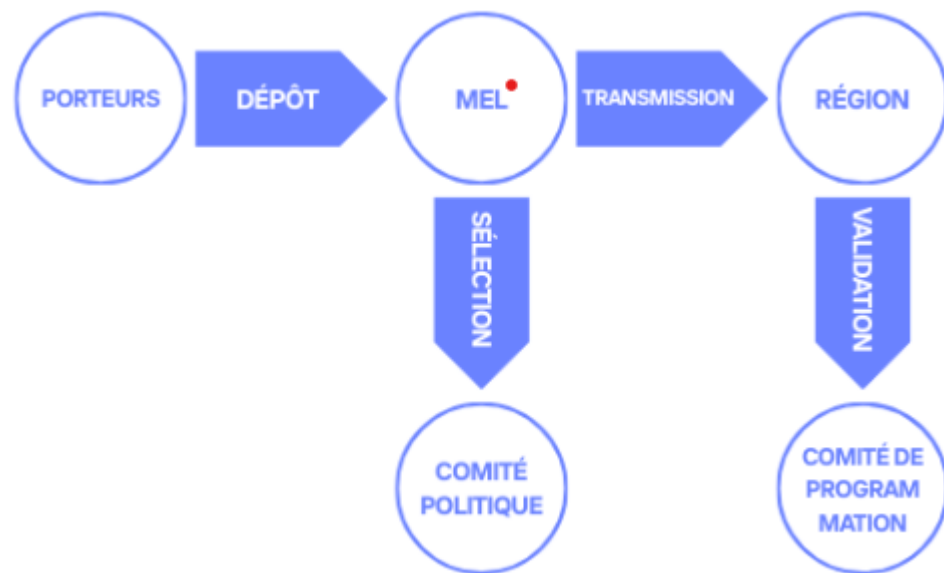
0,3M€ - Accomp. dvt start
up —économie circulaire
(association EuraMaterial)

Exemples – FEDER dans les programmes régionaux

	Auvergne Rhône Alpes (quelques exemples)	Bretagne (quelques exemples)	Hauts de France (quelques exemples)	Martinique (quelques exemples)
Une Europe plus intelligente (OS 1)	production d'hydrogène vert	Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	Financement de la recherche et de l'innovation	Renforcer la connectivité numérique
	le soutien à l'économie de proximité	Favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de stratégies numériques responsables	Création et accélération des entreprises	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	le soutien à la filière tourisme (promotion du territoire)	Soutenir la performance industrielle des entreprises de la défense	Accompagnement des transitions industrielles, éco et numériques	
Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone (OS 2)	rénovation thermique des logements sociaux	Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne	Vers un territoire décarboné et durable	Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
	soutien à l'économie circulaire	Favoriser la mobilité urbaine durable	Renforcement de la transition écologique	Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables
	préservation de la biodiversité	Préserver et reconquérir la biodiversité	Amélioration de l'usage des transports	Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du RTE-E
Une Europe plus connectée par la mobilité (OS 3)	achever la couverture Très Haut Débit			Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente
	promotion des modes doux de transports			
Une Europe plus sociale (OS 4)	soutien à l'économie sociale et solidaire	Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi		Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés
	soutien aux filières de la culture, du patrimoine et du tourisme			Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
Une Europe plus proche des citoyens (OS 5)	revitalisation et le renouvellement urbain		Contribuer au développement d'une approche intégrée, durable et solidaire	Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines
	lutte contre les risques naturels			

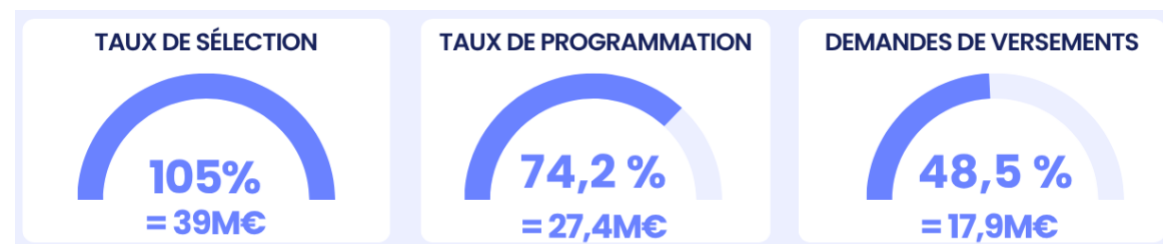
Une gouvernance de proximité sans gestion déléguée complète

Rôle de la Métropole européenne de Lille



Avancement à l'été 2026

Priorité donnée à des projets d'envergure dont la réalisation apparaît fortement sécurisée.



Un accompagnement en amont : repérage des projets, construction des plans de financement, anticipation de la commande publique et dialogue avec les services de la Région.

Sélection des projets dans une gouvernance COTECH-COPIL.

Suivi des échanges entre la Région et le porteur de projet : accompagnement du porteur de projet pour le dépôt de dossier, conseils pour les demandes d'acomptes et de soldes.

1 ETP dédié au sein de la MEL : pas d'enveloppe d'assistance technique (financé par les fonds propres de la métropole).

L'ITI de la Métropole européenne de Lille : Une démarche gagnante

- Partage et priorisation sur les **enjeux urbains du territoire**.
- Approfondissement des relations avec les **acteurs du territoire**.
- Appui aux "**primo-accédants**" pour faciliter l'accès aux crédits FEDER.
- Partage de **bonnes pratiques** dans le montage des dossiers.
- Renforcement des liens avec la Région, **véritable partenaire**.
- Grâce à une identification juste des projets (connaissance fine des acteurs de terrain) et un suivi des porteurs => **Limitation du risque de dégagement d'office** pour la Région (sécurisation de la consommation des crédits européens dans les délais impartis).

La révision à mi-parcours de la programmation 2021-2027

France

16,8 Mds€ au titre de la politique de cohésion.

535 M€ réaffectés, soit environ 3,2 %.

12 programmes modifiés sur 22.

Compétitivité et décarbonation : 230 M€

Logement abordable (dont social) : 178 M€

Défense et sécurité : 101 M€

Eau (accès, gestion durable, ...) : 27 M€

Hauts-de-France

1,36Md€ au titre de la cohésion

Près de 149 M€ (soit 11%) réaffectés vers :

- Logement : 57 M€
- Défense : 49,7 M€
- Compétitivité : 42,1 M€

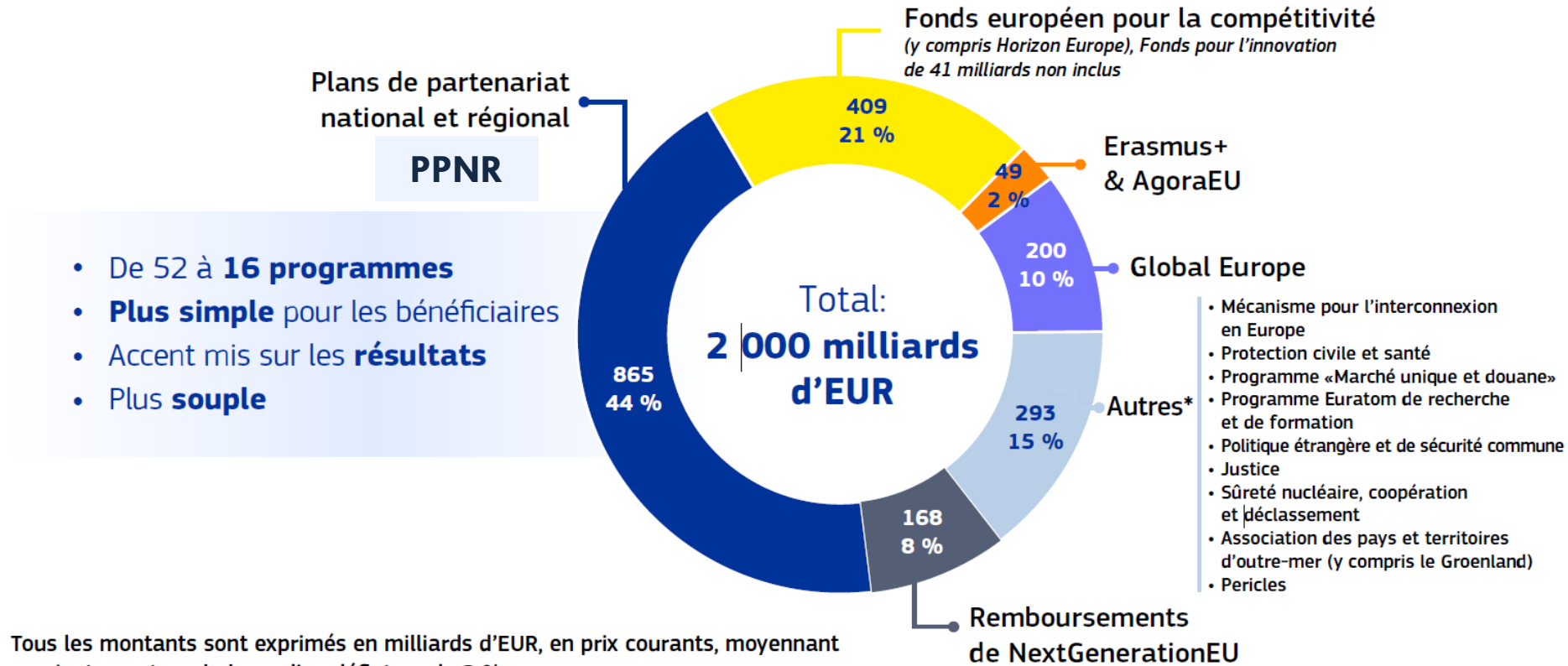
Ces données concernent l'ensemble du programme opérationnel régional (FEDER - FSE+ - FTJ).

=> Quels impacts sur l'enveloppe ou des axes de l'ITI de la Métropole européenne de Lille ?

2.

**Quelles perspectives
pour la programmation 2028-2034 ?**

Proposition de Cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2028-2034



Tous les montants sont exprimés en milliards d'EUR, en prix courants, moyennant un ajustement sur la base d'un déflateur de 2 %.

*Comprend également l'administration et les agences décentralisées.



Un budget adapté aux besoins locaux, fondé sur des **plans de partenariat national et régional** pour les investissements et les réformes, pour **un impact ciblé là où c'est le plus important**, dans le cadre duquel la cohésion et l'agriculture occuperont une place centrale et le respect de l'état de droit sera une nécessité.

Une refonte en profondeur du cadre financier pluriannuel post-27

La proposition de la Commission du 16 juillet concernant le cadre financier
pluriannuel 2028-2034 s'articule autour de **trois piliers principaux** :

Pilier 1

Fonds européen pour la
cohésion économique,
sociale et territoriale, la
prosperité et la sécurité
agricole, rurale, de la pêche
et maritime

**Plans de partenariats
nationaux et
régionaux**

Pilier 2

Fonds européen de
compétitivité

Pilier 3

Action extérieure de
l'UE
« Global Europe »

2028-2034 : Un risque de recentralisation ?

L'architecture proposée

Une allocation nationale, un plan de partenariat national et régional (PPNR), un seul fonds (dénommé "Le Fonds") = plusieurs politiques regroupées (PAC, Pêche, Cohésion, Sécurité, Migration...), et une combinaison d'investissements et de réformes (lien avec le semestre européen/rapport pays et recommandations spécifiques).

Avec une enveloppe de 90,1 Mds€ proposés pour la France et plusieurs montants déjà garantis ou fléchés (ex. Les régions les moins développées, 10% pour le rural, mais rien pour l'urbain), il est difficile d'estimer combien il pourrait être alloué pour la cohésion. Il s'agit d'un arbitrage au niveau national (sanctuarisation de la PAC au niveau actuel, soit 66 Mds€). Un montant aurait été annoncé lors du Comité Etat-Régions du 29 septembre.

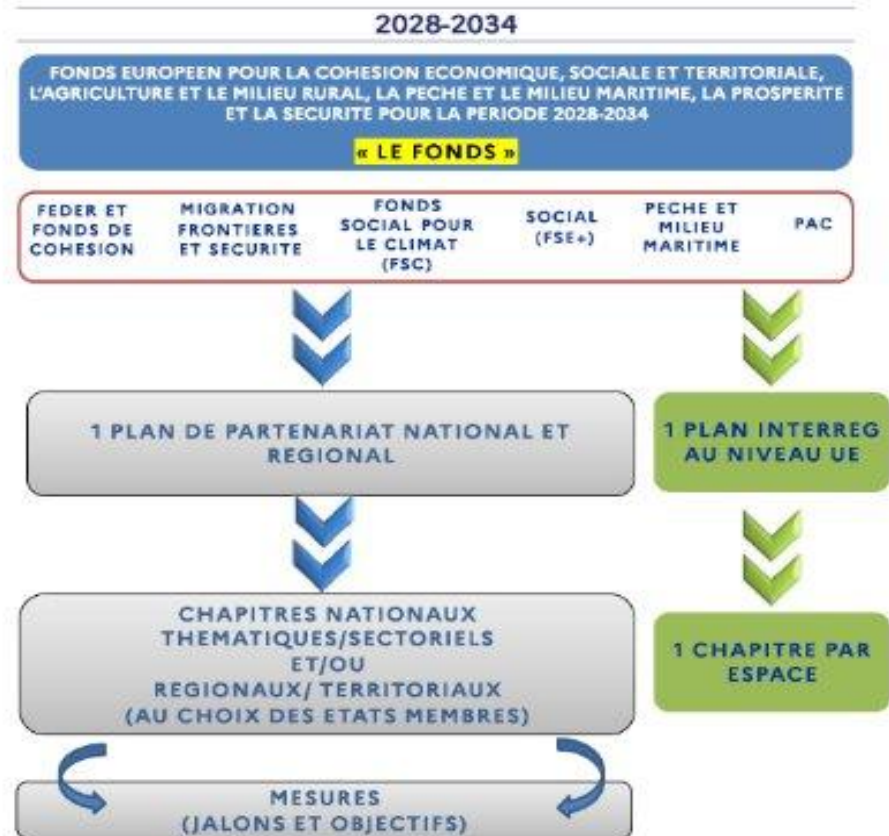
Les chapitres régionaux

Le futur plan français devrait comprendre des chapitres régionaux gérés par les Régions (lettre du Premier ministre aux Régions de juin 2026). Leurs modalités restent à définir (Comité Etat-Régions le 29 septembre).

Le point de vigilance

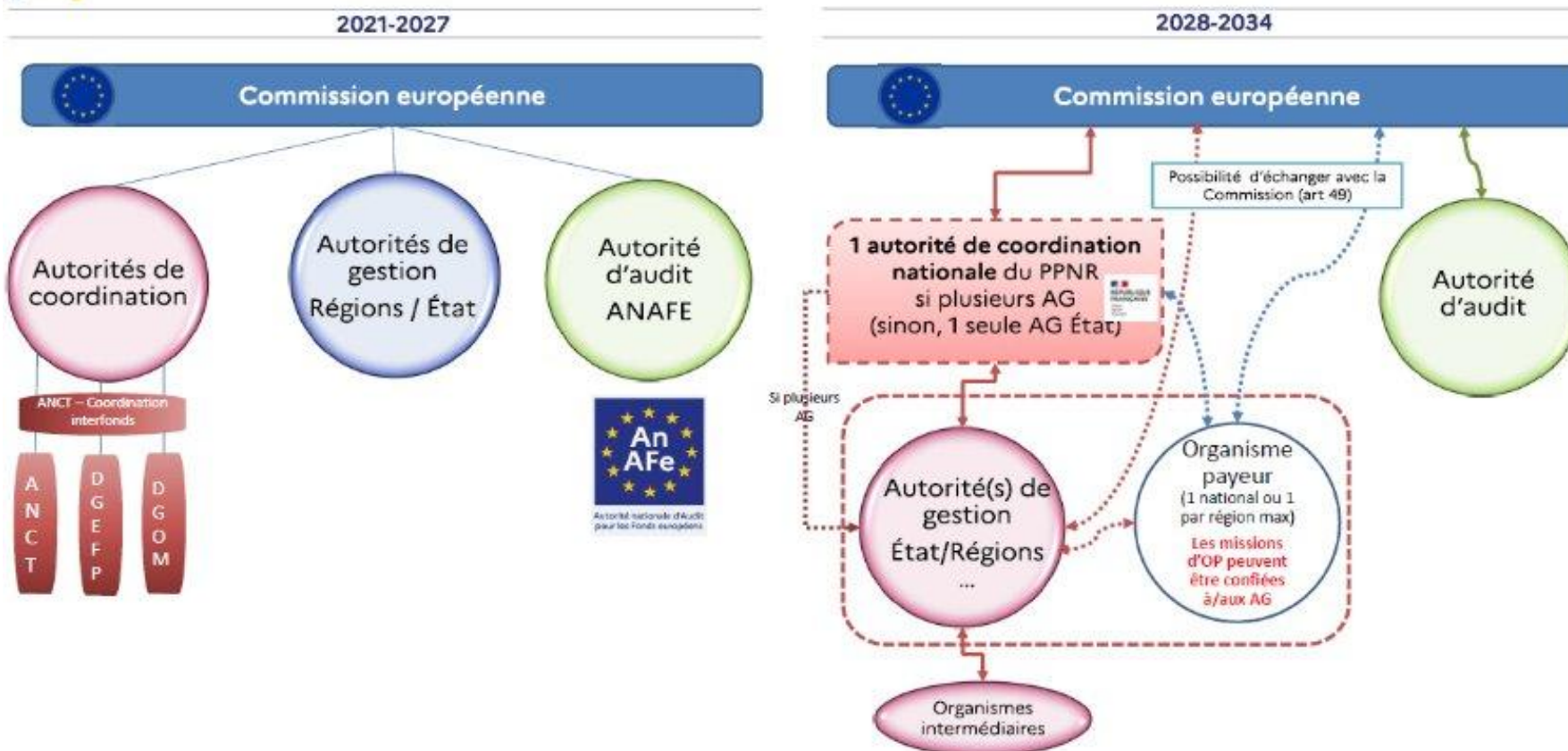
Les collectivités locales doivent rester partenaires de la programmation, et non devenir de simples bénéficiaires chargés d'exécuter des priorités définies à un autre niveau.

ARCHITECTURE POLITIQUE DE COHESION EN FRANCE



Source : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

GOUVERNANCE POLITIQUE DE COHESION EN FRANCE



Source : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Un financement davantage fondé sur les résultats

Le changement proposé (ou plutôt une "révolution" ?) basé sur le modèle du plan de relance

Les versements reposeraient sur la définition d'objectifs, et l'atteinte de jalons et de cibles pour y parvenir, mesurés par des indicateurs.

Questions en suspens

- Qui définit les indicateurs ?
- Comment traiter les retards indépendants du porteur ?
- Quelle conséquence de la non-atteinte d'un jalon ?
- À quel niveau le risque financier sera-t-il supporté ?
- Quid des projets innovants ?

Conséquences pour les collectivités

- Associer tôt les directions financières et opérationnelles.
- Construire des calendriers crédibles.
- Identifier les données nécessaires pour le suivi.
- Clarifier les responsabilités avec les services opérationnels.

Une méthodologie déjà testée par la Commission européenne

Par exemple, dans le cadre du "Mécanisme pour une Transition Juste" (Facilité de prêt au secteur public).

Les coopérations à engager dès maintenant

Préparer la future programmation



Ouvrir le dialogue avec la Région, notamment au niveau politique (plusieurs métropoles et agglomérations ont d'ores et déjà sollicité leur Région).

Identifier les projets suffisamment mûrs, en interne, mais aussi auprès des partenaires.

Contribuer à la définition des priorités, des enveloppes, des indicateurs et des modalités de mise en œuvre.

Articuler les financements

Rapprocher fonds européens de la politique de cohésion, contrats de plan État-Région (CPER) et contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE); et autres contractualisations existantes.

Identifier au plus tôt les co-financements possibles et coordonner les calendriers d'investissement.

Quel lien avec la future stratégie nationale d'aménagement du territoire (SNAT) et le futur PPNR pour la France ?

Nécessité d'ouvrir/de poursuivre le dialogue avec la Région sur la future programmation au niveau politique, en sus du niveau technique.

Identifier les priorités thématiques et les projets du territoire à prendre en compte – en miroir des priorités européennes post 2027.

Défendre le maintien des outils de territorialisation : ITI et DAL et du rôle d'organisme intermédiaire (FEDER et FSE).

Anticiper : Préparer suffisamment tôt les projets et leurs plans de financements.

Coopérer : Organiser le dialogue entre porteurs, collectivités locales, Région et Etat (meilleure articulation des cadres et gouvernance multiniveaux).

Transformer : Faire des fonds de cohésion un levier d'investissement pour répondre aux besoins du territoire tout en contribuant aux grandes priorités européennes.

Merci pour votre attention !

Contacts :

Delphine BOURDIN :

d.bourdin@franceurbaine.org



Marion CABELLIC :

mcabellic@lillemetropole.fr

